

Au revoir Vita Iannella

Après dix ans passés à l'Association des Communes Suisses (ACS), Vita Iannella relève un nouveau défi professionnel. Elle a repris avec son mari un hôtel en République dominicaine. Vita Iannella n'a pas seulement travaillé à l'administration, elle a aussi aidé à organiser de nombreuses manifestations réussies de l'ACS. De par sa manière enjouée à l'accueil du Secrétariat et au téléphone, elle a aussi donné à l'association un visage resp. une voix sympathique. Nous adressons donc un cordial merci à Vita Iannella, dont nous n'oublierons pas non plus le grand engagement, et nous lui souhaitons bien du succès et du plaisir dans sa nouvelle tâche aux Caraïbes. En même temps, nous souhaitons une cordiale bienvenue à Rachel Stettler, qui succédera à Vita Iannella. Cette employée de commerce de Gunten a 30 ans; elle a travaillé dans l'hôtellerie/gastronomie à Berne, Gstaad et Lugano, dans un cabinet de médecine complémentaire et comme Flight Attendant chez Swiss. Ses hobbies sont la randonnée, le jogging, la lecture, la cuisine et la peinture.

red



Vita Iannella, la «voix de l'ACS», relève un nouveau défi.

Photo: Malu Barben

Participation dans les communes

L'ACS approuve la ratification du Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales. Mais cette ratification ne doit entraîner aucune obligation de créer des parlements communaux. En d'autres mots, la démocratie directe pratiquée par les communes suisses et s'exerçant par le biais de l'assemblée ne doit pas être remise en question. Par ailleurs, le droit de participation aux affaires des villes et des communes ainsi que le principe de la transparence (consultation des dossiers) sont déjà bien développés en Suisse. Pour l'ACS, des mesures supplémentaires ne sont donc pas nécessaires.

red

Position (en allemand):
www.tinyurl.com/owkpotf

Stratégie «espèces envahissantes»

L'ACS regrette que l'échelon communal ne soit pas mentionné expressément dans la stratégie sur les espèces exotiques envahissantes, ni en ce qui concerne le partage des futures dépenses resp. des rôles, ni en ce qui concerne les besoins supplémentaires en ressources. La réalisation des mesures proposées dans la stratégie engendra dans les communes des coûts supplémentaires – uniques et récurrents. C'est pourquoi l'ACS demande d'une part que le rôle des villes et des communes soit concrètement défini dans la stratégie de la Suisse sur les espèces exotiques envahissantes. Elle demande d'autre part que le besoin en ressources qui en découle – selon les dépenses que l'échelon communal devra assumer – soit indiqué. Confédération et cantons doivent au moins assurer une partie du financement.

red

Position (en allemand):
www.tinyurl.com/invasive-arten

Guide Energie en italien

Il y a une année, l'ACS a publié le guide «L'avenir énergétique dans les communes». L'œuvre est à présent aussi disponible en italien. Le guide décrit comment des projets énergétiques communaux dans les domaines chauffage de proximité et à distance, biogaz, photovoltaïque, assainissement de bâtiments, installations communales et mobilité peuvent être lancés, accompagnés et soutenus. Chaque exemple pratique est accompagné d'indications de contacts et de liens pour que les communes intéressées puissent s'informer de manière encore plus précise. Le guide montre en outre à quoi les communes doivent veiller particulièrement dans leurs projets énergétiques, quels rôles elles peuvent jouer, et où elles peuvent trouver un soutien technique et financier.

red

Informations:
www.energiecomunale.ch